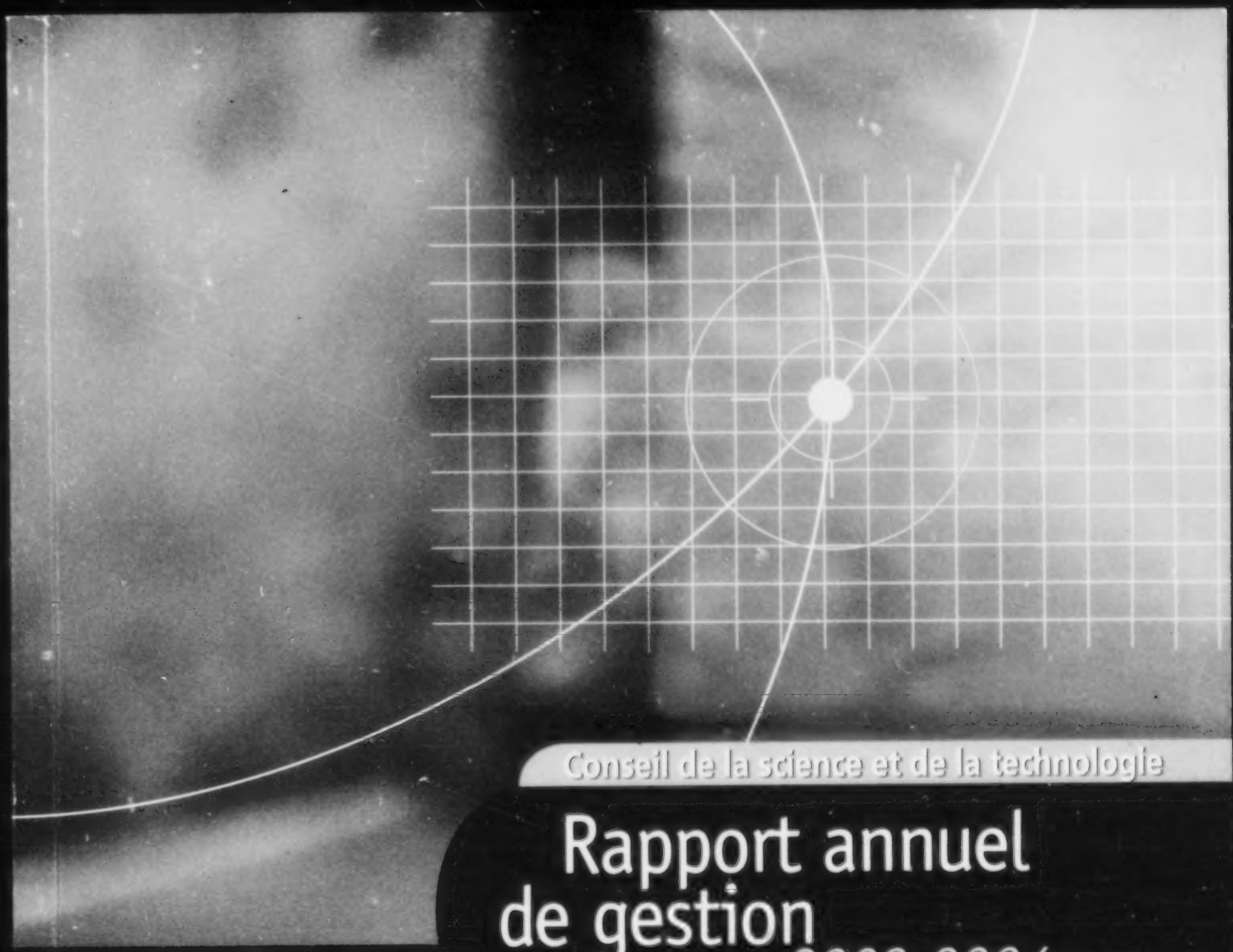

Conseil de la science et de la technologie

Rapport annuel de gestion

2003-2004

Québec

105-02620/

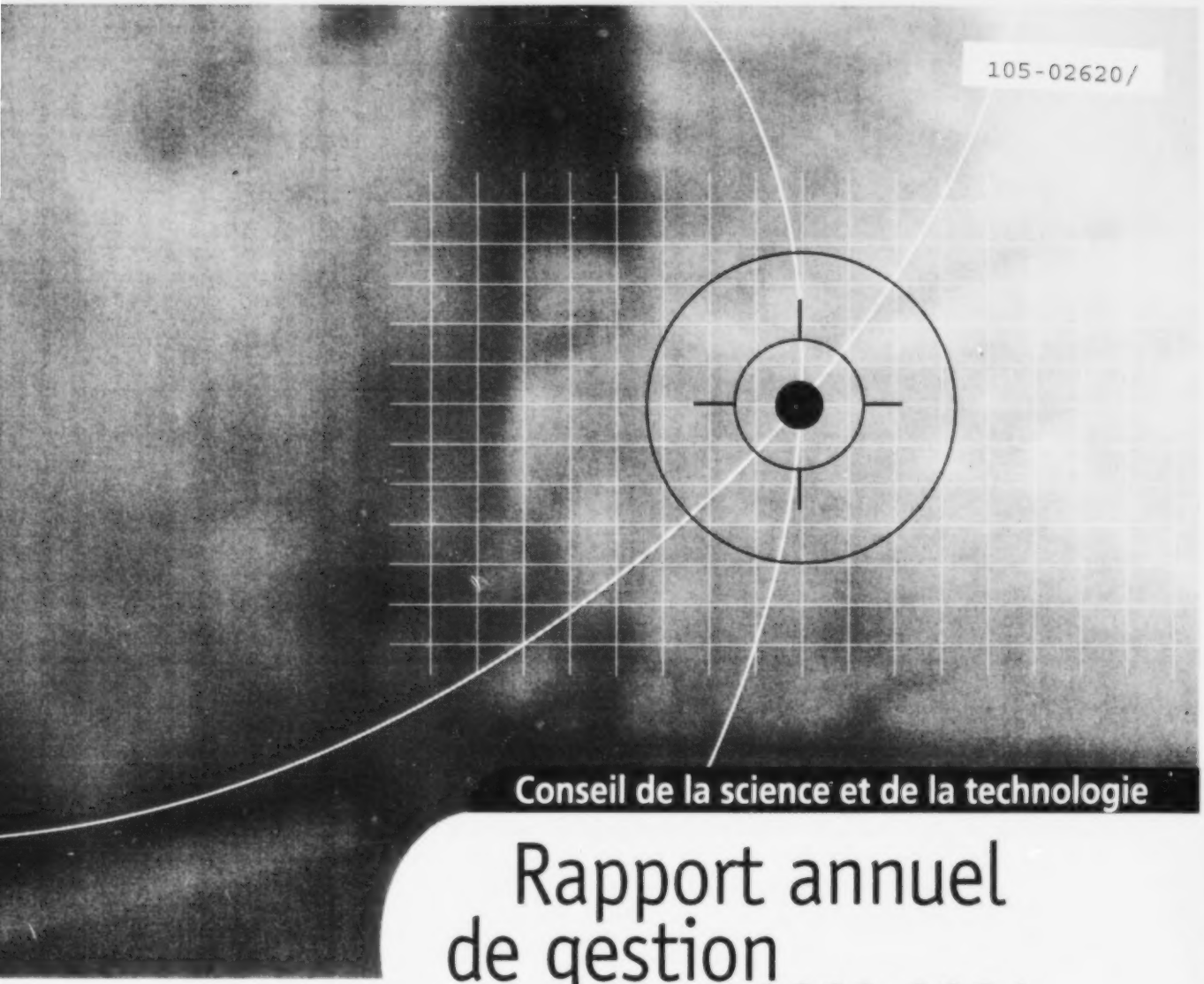

Conseil de la science et de la technologie

Rapport annuel de gestion *2003-2004*

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par le
Conseil de la science et de la technologie
1200, route de l'Église, bureau 3.45
3e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4Z2

Téléphone : (418) 644-1165
Télécopieur : (418) 646-0920

Cette édition a été produite par le
Conseil de la science et de la technologie

Ce document est disponible sur le site Web du
Conseil de la science et de la technologie
http://www.cst.gouv.qc.ca

Révision linguistique
Le Graphe

Mise en pages
Catherine Moreau

Conception graphique de la page couverture
Balatti Design

Dépôt légal – 2004
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-42675-4
ISSN 1708-458X

Pour faciliter la lecture du texte, le genre masculin est utilisé sans aucune intention discriminatoire.

© Gouvernement du Québec 2004

Table des matières

Le message du ministre du Développement économique et régional et de la Recherche

La déclaration de la présidente du Conseil de la science et de la technologie

1 Présentation du Conseil de la science et de la technologie 1
1.1 Mission 1
1.2 Structure organisationnelle 1
1.3 Créneaux d'activité et leviers d'intervention 4
1.4 Clientèle 4
1.5 Partenaires 4

2 Présentation des résultats annuels au regard du Plan stratégique 2001-2004 5

2.1 Orientation 1 : Renforcer la prise en compte des dimensions sociales et culturelles de la science, de la technologie et de l'innovation dans les travaux du Conseil 5

2.2 Orientation 2 : Mieux contrôler la pertinence, la qualité et la diffusion des avis du Conseil afin de maximiser leur impact 10

3 Ressources 19
3.1 Ressources humaines 19
3.2 Ressources financières 19

Annexe 1 Extrait de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (2004, chapitre M-30.01) 21
Annexe 2 Code d'éthique et de déontologie du Conseil 23
Annexe 3 Les publications du Conseil en 2003-2004 27

Monsieur Michel Bissonnette
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir et l'honneur de vous remettre le rapport annuel de gestion du Conseil de la science et de la technologie, conformément à l'article 5 de la Loi sur l'administration publique pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2004.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre du Développement économique et régional et de la Recherche,

Michel Audet

Monsieur Michel Audet
Ministre du Développement économique et régional et de la Recherche
Gouvernement du Québec
Québec

Objet : Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles y afférents

Monsieur le Ministre,

Les informations contenues dans le présent rapport annuel relevant de ma responsabilité, je déclare que ces données et les contrôles afférents sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2004.

Le Rapport annuel de gestion 2003-2004 du Conseil de la science et de la technologie :

- définit la mission, les mandats et les orientations stratégiques du Conseil;
- décrit les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- présente des données exactes et fiables.

La présidente du Conseil de la science et de la technologie,

Hélène P. Tremblay

1 PRÉSENTATION DU CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

1.1 Mission

Le Conseil de la science et de la technologie (CST) est un organisme consultatif créé en 1983 par la Loi sur le développement scientifique et technologique du Québec. Il succédait alors au Conseil de la politique scientifique, constitué en 1972. La fonction de conseil en science et technologie existe ainsi depuis plus de trente ans au Québec, ce qui fait du Conseil la plus ancienne institution de politique scientifique au Québec. Le CST relève actuellement du ministre du Développement économique et régional et de la Recherche.

Le Conseil a pour fonction de conseiller le ministre sur toute question relative à l'ensemble du développement scientifique et technologique du Québec. À cette fin, le Conseil doit périodiquement faire rapport au ministre sur l'état et les besoins de la recherche et de la technologie (voir l'annexe 1).

Dans son *Plan stratégique 2001-2004*, le Conseil de la science et de la technologie décrit sa mission dans les termes suivants : définir, de façon intégrée, rigoureuse et critique, des objectifs et des moyens pour développer la science, la technologie et l'innovation au bénéfice de la société québécoise.

Le Conseil étant un organisme d'analyse et de réflexion, et n'ayant pas de mandat opérationnel, il évolue en complémentarité et en collaboration avec son ministre de rattachement. Il se doit cependant de conserver un regard autonome et critique par rapport à l'action gouvernementale. Ce rôle de vigie, il le joue également auprès des autres ministères québécois, du gouvernement fédéral et des autres acteurs sociaux qui influencent le développement de la science et de la technologie au Québec.

1.2 Structure organisationnelle

Le Conseil se compose de quinze membres, dont un président, nommés par le gouvernement et issus des milieux universitaire et collégial, des affaires, du travail, de l'information scientifique et technique, ainsi que des secteurs public et parapublic. Le gouvernement peut désigner au plus trois observateurs auprès du Conseil; ceux-ci participent aux réunions du Conseil, mais sans droit de vote.

Des groupes temporaires d'experts sont nommés par le Conseil pour piloter les travaux entourant la production de ses avis et de ses rapports de conjoncture. Leur composition varie en fonction du sujet abordé, mais comprend toujours un membre du Conseil.

Depuis le début de l'année 2001-2002, deux nouvelles entités sont rattachées au Conseil, la Commission de l'éthique de la science et de la technologie (CEST) et le Comité-conseil de la culture scientifique et technique, conformément aux recommandations formulées dans la Politique québécoise de la science et de l'innovation.

Quant au Secrétariat du Conseil, il assure le soutien administratif du Conseil, qu'il s'agisse de la gestion des ressources humaines, financières, matérielles ou informationnelles. Il s'occupe de la préparation des séances du Conseil et de la rédaction des comptes rendus. De plus, les ressources du Secrétariat rédigent les publications du Conseil (avis, études, rapports, mémoires) sous la supervision des groupes d'experts, pour approbation par les membres du Conseil. La Commission de l'éthique fait exception à cet égard : ses rapports sont déposés au Conseil pour information. Le Secrétariat a aussi la responsabilité de la gestion des documents et des archives. Enfin, il est chargé d'assurer les communications et les liaisons avec divers organismes.

La secrétaire générale du Conseil est la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels. C'est à elle que sont déléguées les fonctions que la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels confère à la présidente du Conseil.

Au 31 mars 2004, le Conseil de la science et de la technologie était composé des membres suivants :

La présidente

Mme Hélène P. Tremblay

Les membres

M. Maurice Avery
Président
Soft Innove inc

M. André Beauchamp
Président
Commission de l'éthique de la science et de la technologie

Mme Claude Benoit
Présidente et chef de la direction
Société du Vieux-Port de Montréal
Directrice, Centre des sciences de Montréal

Mme Francine Bonicalzi
Présidente-directrice générale
Technopole - Vallée du Saint-Maurice

Mme Louise Dandurand
Présidente-directrice générale
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture – FQRSC

M. Jean-Guy Frenette
Consultant
Montréal

M. Martin Godbout
Président, Hodran inc.
Président-directeur général, Génome Canada

M. Pierre-André Julien
Professeur et titulaire de la Chaire Bombardier
Institut de recherche sur les PME
Université du Québec à Trois-Rivières

Mme Nicole Lafleur
Directrice générale
Cégep de Lévis-Lauzon

M. Hany Moustapha
Senior Fellow et directeur
Programme Technologie, formation technique et collaboration
Pratt & Whitney Canada

M. Jean Nicolas
Professeur titulaire, département de génie mécanique
Université de Sherbrooke

M. Denis Poussart
Professeur, département de génie électrique et de génie informatique
Université Laval

M. Jean-Marc Proulx
Président-directeur général
Gestion Valeo s.e.c.

Mme Louise Quesnel
Vice-doyenne - Affaires extérieures
Faculté de génie et d'informatique
Université Concordia

Les membres observateurs

M. Jacques Babin
Sous-ministre adjoint à la Politique scientifique
Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche

M. Gilles Demers
Sous-ministre adjoint à l'industrie
Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche

M. Michel Desrochers
Directeur général
Institut de recherche en biotechnologie

La secrétaire générale

Mme Suzanne D'Annunzio

ORGANIGRAMME DU CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

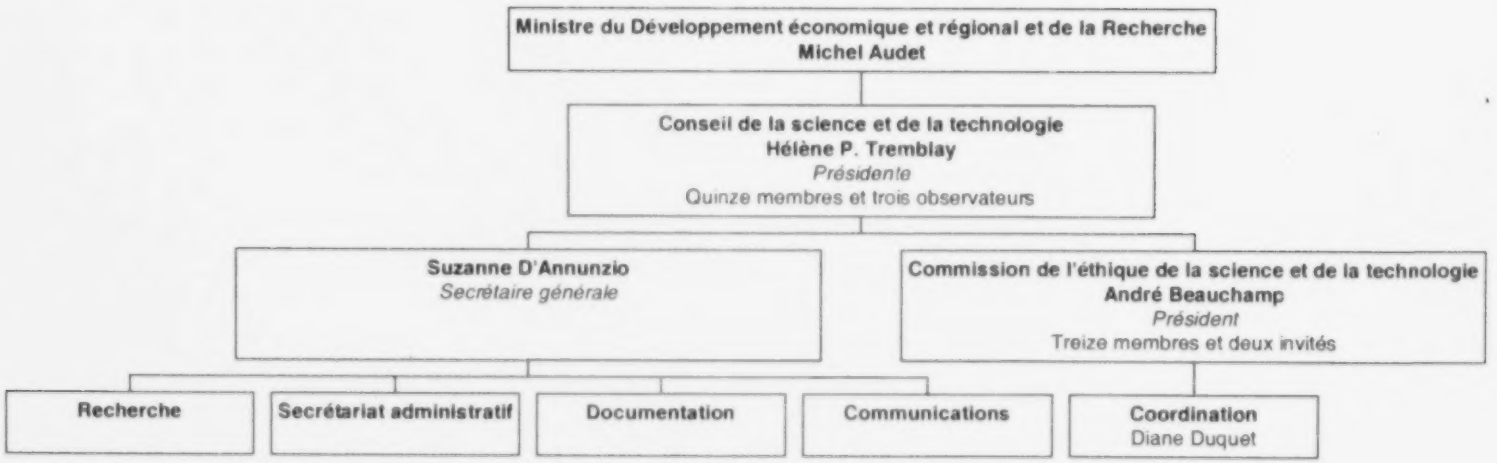

Agents de recherche

Alain Bergeron
Richard Blanchette
Joseph Caron
Richard Dionne
Alain Grisé
Daniel Lebeau
Lise Santerre
José Viñals

Marie-Claude Laprise
Secrétaire de la présidente

Catherine Moreau
Secrétaire de la secrétaire générale

Richard Gagnon
Agent de bureau

Monique Blouin
Technicienne en documentation

Cécile Plourde
Conseillère en communication

Emmanuelle Trottier
Agente de recherche

Lauraine Bérard
Agente de secrétariat

1.3 Créneaux d'activité et leviers d'intervention

Les principaux créneaux d'activité du Conseil sont : la recherche universitaire, la recherche-développement (R-D) et l'innovation industrielle, la recherche gouvernementale, les mécanismes de liaison et de transfert, l'innovation technologique et sociale, la formation et la main-d'œuvre scientifique et technique, la culture scientifique et technique, les systèmes d'innovation sectoriels et régionaux, les politiques scientifiques, les technologies génériques (biotechnologies, TIC, etc.) ainsi que les questions d'impact social et d'éthique liées à la science, à la technologie et à l'innovation.

Les avis et les rapports de conjoncture constituent les principaux leviers d'intervention du Conseil. D'autres outils sont également utilisés, comme les mémoires, les colloques, les études et les rapports de recherche.

1.4 Clientèle

Le Conseil n'a pas le mandat de fournir des services directs aux citoyens[1]. Il n'a donc pas de clientèle au sens usuel du terme. Sa raison d'être est de conseiller son ministre de rattachement qui est le ministre responsable de la politique scientifique au gouvernement du Québec. Le Conseil s'adresse cependant à des **interlocuteurs** et à des **utilisateurs** de ses documents.

Le ministre du Développement économique et régional et de la Recherche est le principal **interlocuteur** du Conseil. C'est à lui que s'adressent tous les avis, sans exception, ainsi que la plupart des recommandations. De plus, certains avis sont produits à la demande formelle du ministre. Par l'entremise de son ministre, le Conseil peut faire appel à d'autres interlocuteurs du gouvernement du Québec, de même que des milieux industriel et universitaire ou de tout autre milieu responsable de la promotion et du développement de la science, de la technologie et de l'innovation en territoire québécois.

Le Conseil choisit, sauf exception, de rendre publics ses documents. Il rejoint alors ceux et celles qu'il qualifie ici d'**utilisateurs** de ses avis et rapports. Ces utilisateurs sont issus de tous les horizons : industrie, enseignement et recherche, syndicats, gouvernement, associations diverses, etc. Ces utilisateurs s'intéressent principalement aux données et aux analyses incluses dans les avis ou rapports du Conseil.

1.5 Partenaires

Les partenaires du Conseil sont : les personnes qui prêtent leur concours à l'élaboration des avis comme membres de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie, du Comité-conseil de la culture scientifique et technique et des comités de pilotage chargés d'encadrer la production d'un avis; les personnes et les organismes qui apportent leur soutien financier ou technique au Conseil dans la production et la diffusion de ses avis et recommandations; les organismes qui participent conjointement à des actions comme l'organisation de colloques.

Dans une large mesure, ces partenaires viennent des mêmes milieux que les interlocuteurs ou les utilisateurs des produits du Conseil. Le principal partenaire demeure le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, dont le secteur recherche, science et technologie s'est vu confier le mandat de coordonner l'application de la politique scientifique du gouvernement du Québec. Parmi les autres partenaires, mentionnons : les fonds subventionnaires de la recherche scientifique, les organismes de financement et de capital de risque, les ministères et les organismes du gouvernement du Québec qui ont des responsabilités touchant à la science et à la technologie; les associations industrielles, les chercheurs et les établissements d'enseignement supérieur, les milieux de la culture scientifique et technique; d'autres organismes comme l'Acfas, les Conférences régionales des élus, etc.

[1] Au sens de l'article 6 de la Loi sur l'administration publique, le Conseil n'est pas un organisme qui fournit des services directs à la population ou aux entreprises. Le Conseil ne s'est donc pas doté d'une déclaration de services aux citoyens.

2 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS ANNUELS AU REGARD DU PLAN STRATÉGIQUE 2001-2004

Dans son *Plan stratégique 2001-2004*, le Conseil a retenu deux orientations stratégiques. La première a trait à son champ d'intervention : sans négliger l'apport des sciences pures et de la santé, le Conseil veut inclure davantage les dimensions sociales et culturelles de la science, de la technologie et de l'innovation dans ses travaux. La deuxième orientation vise à renforcer les mécanismes de contrôle de la pertinence, de la qualité et de la diffusion de ses avis afin de favoriser une meilleure appropriation par ses interlocuteurs de ses recommandations. La légitimité du Conseil est fortement associée à la crédibilité et à l'utilité effective de ses avis et de ses recommandations auprès des décideurs québécois.

2.1 Orientation 1 : Renforcer la prise en compte des dimensions sociales et culturelles de la science, de la technologie et de l'innovation dans les travaux du Conseil

Au cours des années antérieures au Plan, le Conseil s'est surtout concentré sur quelques éléments centraux de sa mission : la politique scientifique, l'innovation industrielle et le système québécois d'innovation. Bien qu'il ait exploré d'autres avenues à l'occasion, c'est surtout la problématique de la science et de l'innovation au service du développement économique qui a retenu son attention. Cette finalité économique est encore hautement pertinente et doit être préservée, mais la mission du Conseil couvre dorénavant un champ plus vaste. Les questions d'ordre social ainsi que le rôle de la recherche en sciences humaines prennent donc plus de place que par le passé dans le programme de travail du Conseil.

Axe d'intervention 1 : La recherche en sciences sociales et humaines

Objectif

Atteindre un meilleur équilibre entre les préoccupations sociales et les préoccupations économiques dans les avis et autres travaux du Conseil.

Indicateurs[2]

1. Proportion annuelle des travaux portant sur une problématique de sciences sociales et humaines.

2. Couverture des questions d'ordre social dans l'ensemble des travaux.

Résultats

1. Une forte majorité des travaux de l'année, soit environ 75 % de la production 2003-2004, portent sur une problématique liée étroitement aux sciences sociales et humaines.

2. Approximativement 60 % des contenus traités dans les rapports produits concernent directement des questions d'ordre social.

[2] En plus des deux indicateurs mentionnés ici, un troisième concernant la « réaction des utilisateurs des avis du Conseil », qui avait aussi été retenu dans le plan stratégique, sera considéré dans l'évaluation de l'atteinte des résultats de la deuxième orientation.

Commentaires

Comme le montre le tableau 1, les travaux du Conseil en 2003-2004 ont fait une large place aux dimensions sociales, culturelles et éthiques de la science, de la technologie et de l'innovation. Sur l'ensemble de la production annuelle, environ la moitié des travaux ont été consacrés à la dimension éthique de la science et de la technologie et près du quart à la problématique des ressources humaines et de la formation, alors que les autres ont été réalisés principalement dans le domaine de la culture scientifique et technique et dans celui de l'innovation territoriale et sectorielle.

TABLEAU 1 – LISTE DES TRAVAUX DU CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE SELON LE DOMAINE D'INTERVENTION, 2003-2004

Culture scientifique et technique

1. *La culture scientifique et technique. Une interface entre les sciences, la technologie et la société – Rapport de conjoncture 2004*
2. *La culture scientifique et technique au Québec. Synthèse des consultations (étude)*

Éthique de la science et de la technologie

3. *Pour une gestion éthique des OGM (avis)*
4. *Les modifications génétiques chez les microorganismes (étude)**
5. *OGM végétaux (étude)**
6. *Vue d'ensemble des techniques usuelles en transgénèse animale (étude)**
7. *Est-il possible de faire... sans la transgénèse (étude)**
8. *Financement de la recherche dans le secteur des biotechnologies : le cas des OGM (étude)**
9. *Rapport de recherche sur la couverture médiatique au Québec en matière d'alimentation et d'OGM (étude)**
10. *Le christianisme et les OGM (étude)**
11. *Cuisine de Dieu – Aliments profanes. Prohibitions alimentaires du judaïsme, organismes génétiquement modifiés et enjeux éthiques (étude)**
12. *Le bouddhisme et les OGM (étude)**
13. *L'Islam et les OGM (étude)**
14. *Les représentations véhiculées dans la culture amérindienne du Québec en ce qui a trait à l'alimentation, aux organismes génétiquement modifiés (OGM) et aux transformations que l'humain peut apporter à la nature (étude)**
15. *Les nouveaux enjeux de la sécurité alimentaire au Québec (mémoire)*
16. *Les Banques d'Information Génétique : « C'est BIG! » (brochure)*

Ressources humaines et formation

17. *L'avenir de la main-d'œuvre hautement qualifiée. Une question d'ajustements (avis)*
18. *Les travailleurs hautement qualifiés au Québec. Portrait dynamique du marché du travail (étude du CETECH)**
19. *Les travailleurs hautement qualifiés dans le contexte du vieillissement de la main-d'œuvre (étude)**
20. *La relève dans le secteur des emplois hautement qualifiés : recension des travaux (étude)**
21. *Les travailleurs de l'économie du savoir (étude)**
22. *Mémoire sur les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec (mémoire)*

Innovation territoriale et sectorielle

23. *L'innovation dans les municipalités. Perception des acteurs et défis (avis)*
24. *L'innovation dans les services. Pour une stratégie de l'immatériel (avis)*

Autres domaines

25. *Les organisations oeuvrant dans le domaine de l'innovation sociale : résultats d'une recherche dans Internet (étude)**
26. *Mémoire sur le rôle de l'État québécois dans le capital de risque (mémoire)*
27. *« La fonction conseil en science et technologie. Le cas du Québec »*, Futuribles *(article de revue)*

* Les publications marquées d'un astérisque ont été réalisées à l'externe pour le compte du Conseil. Les auteurs de ces publications sont mentionnés dans la bibliographie complète présentée en annexe. Les autres publications ont été produites par le personnel du secrétariat du Conseil.

Les travaux en matière de culture scientifique et technique (documents 1 et 2 du tableau 1) peuvent être entièrement associés à une problématique d'ordre social. C'est également le cas de la majorité des travaux en éthique de la science et de la technologie, à l'exception de certaines études qui relèvent davantage de l'analyse économique (document 8) ou de l'analyse du potentiel technologique du phénomène étudié (documents 4, 5, 6 et 7), plutôt que de son évaluation sociale proprement dite (autres documents mentionnés). Dans le domaine des ressources humaines et de la formation, tous les travaux (documents 17 à 22) portent à la fois sur l'analyse des enjeux économiques et sociaux des questions considérées. Pour ce qui est de l'innovation territoriale et sectorielle, les deux avis mentionnés au tableau 1 (documents 23 et 24) abordent simultanément l'analyse des dimensions sociales, économiques et technologiques liées aux activités d'innovation dans les secteurs étudiés. Enfin, les travaux effectués dans les autres domaines d'intervention portent soit essentiellement sur une problématique d'ordre social (document 25), soit exclusivement sur une problématique d'ordre économique (document 26) ou, de façon générale, sur toutes les grandes dimensions que le Conseil est habituellement appelé à considérer (sociales, économiques, scientifiques, technologiques – document 27).

En dehors des travaux produits dans les domaines de la culture scientifique et technique ainsi que de l'éthique de la science et de la technologie, dont une description sommaire sera présentée plus loin, voici un bref survol des principaux documents publiés par le Conseil dans les autres domaines d'intervention :

Ressources humaines et formation

L'avis intitulé ***L'avenir de la main-d'œuvre hautement qualifiée. Une question d'ajustements*** (document 17) a été produit en réponse à un mandat ministériel concernant l'existence ou l'éventualité de pénuries de main-d'œuvre hautement qualifiée au Québec. Au terme de son mandat, le Conseil a constaté que toutes les données analysées laissent présager une absence de pénurie globale de main-d'œuvre hautement qualifiée au cours des dix prochaines années, ce qui n'exclut pas des difficultés de recrutement localisées ou conjoncturelles. Après analyse des tendances générales de la formation, de l'immigration et de l'emploi pour les ressources humaines en science et technologies (RHST) au Québec, le Conseil en vient à la conclusion que les problèmes existants tiennent surtout à des difficultés d'ajustement plus ou moins conjoncturelles sur le marché du travail hautement qualifié.

Afin d'assister le Conseil dans la préparation de cet avis, le Centre d'étude sur l'emploi et la technologie (CETECH) a accepté de réaliser une étude approfondie du marché du travail scientifique et technique au Québec. Intitulée ***Les travailleurs hautement qualifiés au Québec. Portrait dynamique du marché du travail*** (document 18), l'étude du CETECH vise principalement à assurer une meilleure compréhension du marché des travailleurs hautement qualifiés, des déséquilibres qui s'y produisent et des facteurs d'ajustement possibles. L'étude se présente comme un outil pour reconnaître les signes de véritables pénuries de main-d'œuvre, mais également pour alimenter la réflexion sur les besoins et sur les meilleures façons d'intervenir.

En plus du portrait du CETECH, trois études complémentaires ont été demandées par le Conseil pour l'appuyer dans la réalisation de cet avis (documents 19, 20 et 21).

En matière de formation, le Conseil a produit le ***Mémoire sur les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec*** (document 22), dans le cadre d'une consultation générale sur le sujet organisée par la Commission de l'éducation du Québec. Le mémoire du Conseil s'articule autour de certaines attentes nouvelles que les universités devront satisfaire au cours des prochaines années au regard des principales questions retenues par la Commission.

Innovation territoriale et sectorielle

Dans ce domaine, le Conseil a publié ***L'innovation dans les municipalités. Perception des acteurs et défis*** (document 23). Cet avis, qui s'inscrit dans la poursuite des travaux du Conseil sur le système québécois d'innovation, a voulu répondre aux deux grands objectifs suivants : tracer, au moyen d'une enquête, un portrait des caractéristiques de l'innovation dans les municipalités québécoises; fournir une meilleure compréhension de la démarche d'innovation des municipalités afin d'élaborer des recommandations susceptibles de les soutenir adéquatement et de les encourager à innover davantage.

Le Conseil a publié également ***L'innovation dans les services. Pour une stratégie de l'immatériel*** (document 24), un avis réalisé pour répondre à deux objectifs principaux : établir le profil de l'innovation des services au Québec de manière à faire ressortir les particularités des activités d'innovation des principales branches du secteur; évaluer le rôle des pouvoirs publics face aux exigences des services en matière d'innovation.

Autres domaines d'intervention

Dans les autres domaines d'intervention, le Conseil a produit un document d'information intitulé ***Les organisations œuvrant dans le domaine de l'innovation sociale : résultats d'une recherche dans Internet*** (document 25). Ce document constitue une première recension des principaux organismes qui étudient, s'intéressent ou se consacrent à l'innovation sociale dans le monde. Le document passe ainsi en revue la mission et les activités d'une vingtaine d'organismes agissant à divers titres dans ce domaine.

Dans le cadre d'une consultation générale organisée par la Commission des finances publiques du Québec, le Conseil a produit également le ***Mémoire sur le rôle de l'État québécois dans le capital de risque*** (document 26). Dans ce mémoire, le Conseil formule ses recommandations afin de soutenir la création de PME technologiques, de renforcer le tissu régional et surtout d'appuyer l'industrie du capital de risque au Québec sans prendre de risques indus.

Enfin, le CST a publié un article dans la revue *Futuribles* intitulé « **La fonction de conseil en science et technologie. Le cas du Québec** » (document 27). Après un rappel historique et une description du mode de fonctionnement du CST, cet article montre comment le Conseil a pu influencer la politique scientifique du Québec et précise les grandes réflexions qui l'occupent aujourd'hui, au premier rang desquelles figurent les relations science-société.

Axe d'intervention 2 : La culture scientifique et technique

Objectif

Accroître la prise en compte de la dimension culturelle de la science et de la technologie dans les avis du Conseil.

Indicateurs

1. Nombre de rapports intégrant la dimension culturelle de la science et de la technologie.

2. Rapport de concertation.

Résultats

1. Le CST a publié deux documents sur la culture scientifique et technique (documents 1 et 2 du tableau 1).

2. Le premier document constitue le rapport de concertation.

Commentaires

Le Comité-conseil de la culture scientifique et technique a reçu comme premier mandat de réaliser, conformément à la demande du ministre, un bilan du développement de la culture scientifique et technique. Le rapport intitulé *La culture scientifique et technique au Québec : bilan* a été publié en novembre 2002. À la suite du dépôt de ce bilan, le Comité-conseil a décidé de poursuivre son travail en consultant un certain nombre d'acteurs représentatifs de tous les milieux intéressés par la culture scientifique et technique. Il s'agissait, d'une part, de valider la lecture que fait le bilan de la situation de la culture scientifique et technique et, d'autre part, de compléter et d'enrichir les orientations retenues dans le bilan, de même que de formuler des stratégies susceptibles de guider leur mise en œuvre. Les résultats de cette démarche ont été publiés en novembre 2003 dans le document ayant pour titre ***La culture scientifique et technique au Québec. Synthèse des consultations.***

Ainsi que le requiert sa loi constitutive, le Conseil de la science et de la technologie doit faire rapport périodiquement sur l'état et les besoins de la science et de la technologie au Québec. Traditionnellement, le Conseil remplit ce mandat à tous les trois ans environ, en produisant un document désigné sous le nom de « rapport de conjoncture ». Le rapport de conjoncture 2004, intitulé ***La culture scientifique et technique. Une interface entre les sciences, la technologie et la société***, est le septième du genre depuis la création du Conseil en 1983. Ce nouveau rapport de conjoncture s'appuie sur les résultats des travaux menés par le Conseil sur la culture scientifique et technique depuis 2002 (bilan, enquête et rapport synthèse des consultations sur le sujet). Le document rend compte des conditions et des mécanismes qui font que la science et la technologie s'insèrent dans la culture d'une société donnée. Il met en évidence les conséquences concrètes d'une telle insertion, tant sur le plan individuel que sur le plan collectif.

Axe d'intervention 3 : La dimension éthique de la science et de la technologie

Objectif

Informer et sensibiliser le public aux questions éthiques du développement scientifique et technologique.

Indicateur

Nombre de rapports produits par la Commission de l'éthique de la science et de la technologie.

Résultats

Au cours de l'année 2003-2004, la Commission de l'éthique de la science et de la technologie a publié les documents suivants :

- un avis sur la gestion éthique des OGM (document 3);
- onze études complémentaires à l'avis (documents 4 à 14);
- un mémoire sur les enjeux de la sécurité alimentaire au Québec (document 15);
- une brochure sur les banques d'information génétique (document 16).

Commentaires

La Commission de l'éthique de la science et de la technologie a pour mission, d'une part, d'informer, de sensibiliser, de recevoir des opinions, de susciter la réflexion et d'organiser des débats sur les enjeux éthiques du développement de la science et de la technologie, et, d'autre part, de proposer des orientations susceptibles de guider les différents acteurs dans leur prise de décision.

Dans son avis publié en 2003-2004 et intitulé ***Pour une gestion éthique des OGM***, la Commission aborde la question des OGM dans une perspective d'évaluation éthique du sujet, en considérant à la fois le produit et le processus. Cette évaluation porte sur les risques et les préoccupations associés aux produits génétiquement modifiés, de même que sur les impacts humains liés à la manipulation génétique des microorganismes, des végétaux et des animaux. Les valeurs privilégiées par la Commission dans son évaluation éthique des OGM sont les suivantes : la santé humaine, l'environnement, l'économie, la confiance du public et le vivre-ensemble dans une société pluraliste et démocratique. Onze documents complémentaires ont été produits pour appuyer les travaux de la Commission dans la réalisation de cet avis.

Dans la foulée du même avis, la CEST a produit ***Les nouveaux enjeux de la sécurité alimentaire au Québec***, un mémoire présenté à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec en janvier 2004.

Destinée spécifiquement aux étudiants du cégep et de l'université, la brochure intitulée ***Les Banques d'Information Génétique : « C'est BIG! »*** constitue un complément vulgarisé de la publication *Les enjeux éthiques des banques d'information génétique : pour un encadrement démocratique et responsable*, un avis de la CEST publié en février 2003. Une section du site Web de la Commission (www.ethique.gouv.qc.ca) vient compléter le contenu de cette brochure.

2.2 Orientation 2 : Mieux contrôler la pertinence, la qualité et la diffusion des avis du Conseil afin de maximiser leur impact

L'impact des avis du Conseil n'est pas facile à mesurer étant donné la nature même de son mandat : son rôle est de conseiller ses interlocuteurs et de les convaincre de la valeur et de l'importance stratégique des interventions qu'il leur propose d'adopter. Les facteurs sur lesquels il peut exercer un contrôle sont la pertinence des avis et des recommandations, la qualité des analyses et la diffusion des documents. Ce sont là autant d'éléments qui influencent l'appropriation des recommandations par les interlocuteurs et, par conséquent, l'utilité concrète des avis du Conseil.

Le schéma de la page suivante présente le cycle d'élaboration d'un avis, ainsi que les points de contrôle de qualité et de pertinence. Le Conseil en a poursuivi la mise en œuvre en 2003-2004, conformément à la deuxième orientation de son plan stratégique.

Le cycle de gestion détermine les moments charnières qui permettent d'assurer un meilleur *monitoring* de l'avancement et de la qualité des travaux ainsi qu'une mesure *a posteriori* du niveau de satisfaction des usagers. Les trois axes d'intervention de l'orientation 2 s'articulent autour des diverses phases du cycle de gestion, soit :

- Phase 1 : la détermination des choix d'avis;
- Phase 2 : l'élaboration de l'avis;
- Phase 3 : la diffusion de l'avis;
- Phase 4 : le suivi et l'évaluation.

Démarche proposée pour l'orientation 2

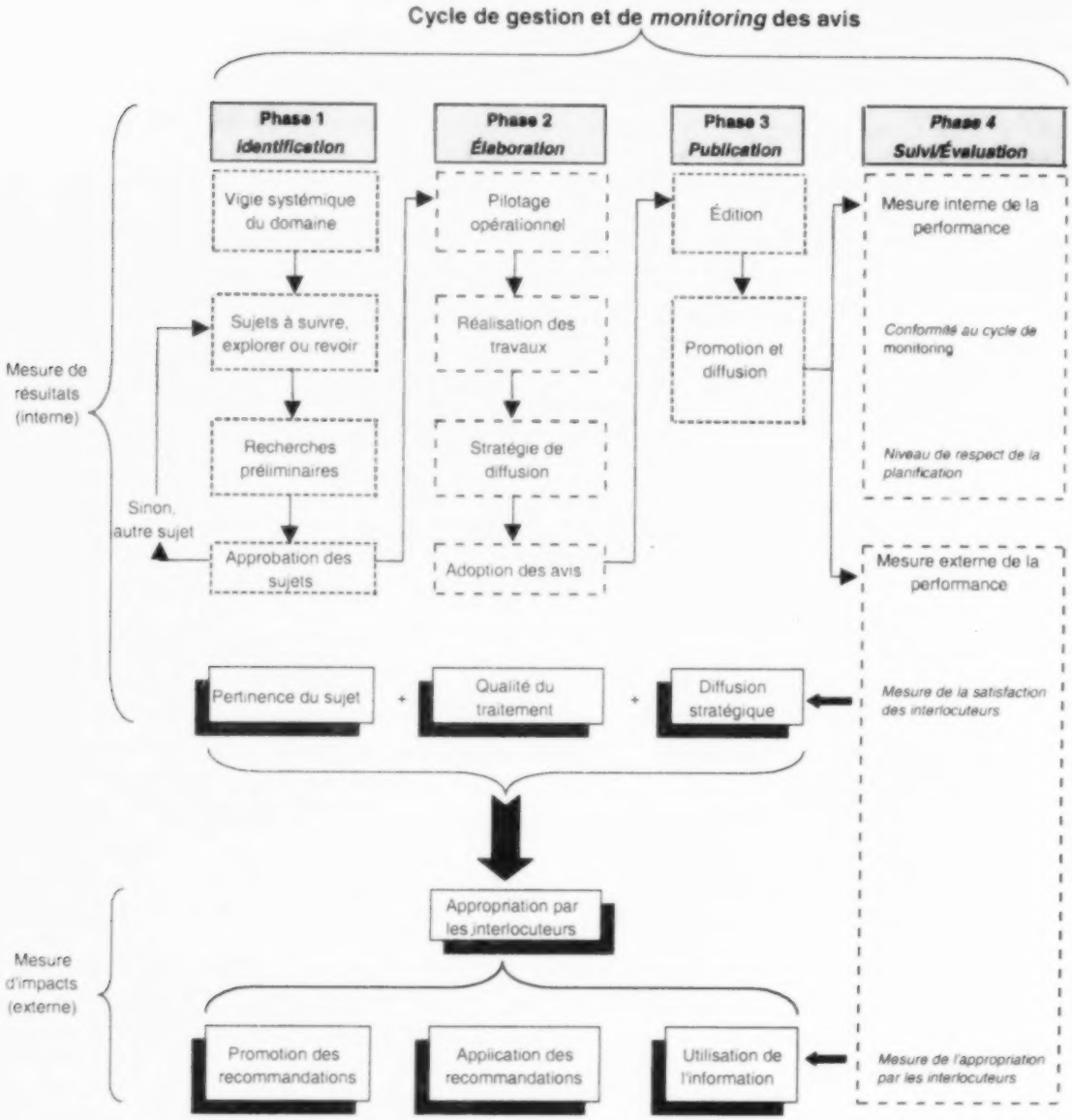

Axe d'intervention 1 : Organisation d'une vigie prospective

Objectif

Maintenir et améliorer la pertinence du choix des sujets d'avis.

Indicateur

Réaction des interlocuteurs et des utilisateurs sur la pertinence des sujets d'avis du Conseil.

Résultats

1. Enquête réalisée sur la satisfaction de la « clientèle[3] » du Conseil touchant la pertinence du choix de ses sujets d'avis.

2. Tenue d'une journée de réflexion sur la pertinence d'une intervention du Conseil en santé.

Commentaires

1. La première phase du cycle de gestion a pour but de déterminer les sujets d'avis du Conseil. À cet effet, le CST a fait réaliser par une firme externe une première évaluation de la satisfaction de sa clientèle portant notamment sur la pertinence de ses choix stratégiques, y compris la pertinence de ses choix de sujets d'avis[4]. Les résultats de cette évaluation se sont révélés globalement positifs. Ils montrent en effet qu'une forte majorité de répondants, soit plus de 75 %, se disent assez (42,5 %) et très satisfaits (33,6 %) du choix des sujets abordés par le Conseil dans ses travaux[5].

2. Par ailleurs, comme il l'a déjà fait par le passé, le Conseil a tenu, en septembre 2003, une journée de réflexion en vue d'examiner la pertinence de certains sujets d'avis et de planifier les travaux de l'année suivante. Cette journée fut consacrée à la problématique de l'innovation dans le secteur de la santé. À cette occasion, le Conseil a reçu cinq conférenciers experts du domaine de la santé qui sont venus exposer chacun leurs possibilités d'approche de cette problématique.

Axe d'intervention 2 : Systématisation de la démarche de production des avis

Objectif

Maintenir et améliorer la pertinence et la qualité des analyses et recommandations du Conseil.

---

[3] Pour les besoins de cette enquête, la clientèle du Conseil a été désignée comme étant toutes les personnes (utilisateurs et interlocuteurs) inscrites sur ses listes d'envoi et représentant les principaux milieux visés par le développement scientifique et technologique (universitaires et collégiaux, industriels et gouvernementaux).

[4] Cette évaluation a été réalisée par la firme de recherche Sogémap inc., du 1er décembre 2003 au 23 janvier 2004. Elle a porté sur le niveau de satisfaction de la clientèle du Conseil relativement aux trois aspects suivants : la pertinence de ses choix stratégiques; la nature et la qualité de ses interventions; l'utilité et l'impact de ses interventions. Trois méthodes ont été utilisées pour recueillir l'information : une enquête téléphonique, des groupes de discussion et des entrevues individuelles. Les résultats présentés ici viennent de l'enquête téléphonique qui a été conduite auprès d'un échantillon de 280 personnes représentant les principaux milieux visés par les travaux de Conseil : universitaires et collégiaux, industriels et gouvernementaux.

[5] De manière plus précise, il s'agit des résultats obtenus en réponse à la question suivante : « De façon générale, êtes-vous – pas du tout, peu, assez ou très – satisfait du choix des sujets abordés, au cours des trois dernières années, dans le cadre des avis ou des autres publications du Conseil? »

Indicateurs

Réaction des interlocuteurs et des utilisateurs sur la pertinence et la qualité des analyses et recommandations du Conseil.

Résultats

1. Enquête réalisée sur la satisfaction de la clientèle du Conseil touchant la pertinence et la qualité de ses analyses et recommandations.

2. Cadre de gestion de projets mis en place.

Commentaires

1. La deuxième phase du cycle de gestion concerne la production proprement dite de l'avis, une fois le sujet approuvé par le Conseil. À cet égard, l'enquête de satisfaction commandée par le CST a permis également de jauger la perception de sa clientèle quant à la qualité et à la pertinence de ses analyses et recommandations. Ici encore, les résultats obtenus sont généralement très positifs. Ainsi, d'une part, plus de 80 % des répondants affirment être assez (38,9 %) ou très (44,3 %) satisfaits de la qualité des avis ou des autres travaux publiés par le Conseil[6]. D'autre part, environ 70 % des répondants se disent assez (45,0 %) ou très (24,6 %) satisfaits de la nature des recommandations soumises dans le cadre des avis ou des autres publications du CST[7].

2. Par ailleurs, pour maintenir et améliorer la pertinence et la qualité de ses avis, le Conseil a poursuivi en 2003-2004 la mise en place d'un cadre de gestion de projets. Ce cadre est maintenant constitué de trois outils principaux :

   a) un devis formel des projets d'avis – introduit en 2001-2002 – décrivant le contenu type de présentation des devis : problématique, bien-fondé du sujet, portée de l'étude, stratégie de réalisation, échéancier de travail;

   b) un guide, élaboré en 2003-2004, concernant le partage des responsabilités à l'intérieur des comités de pilotage des avis : rôle des membres du comité, rôle du président, rôle du coordonnateur, etc.;

   c) un cahier des procédures de publication, proposé aussi en 2003-2004, décrivant les tâches associées à chacune des étapes d'édition et de diffusion des documents du Conseil.

Axe d'intervention 3 : Diffusion stratégique des avis

Objectif

Favoriser l'appropriation des avis et recommandations du Conseil par ceux qui sont le plus directement concernés.

[6] Plus précisément, ces résultats sont liés à la question suivante : « De façon générale, êtes-vous – pas du tout, peu, assez ou très – satisfait de la qualité des avis ou des autres publications du Conseil qui ont été publiés au cours des trois dernières années? ».

[7] Ces résultats ont été obtenus en réponse à la question suivante : « De façon générale, êtes-vous – pas du tout, peu, assez ou très – satisfait de la nature des recommandations soumises dans le cadre des avis ou des autres publications du Conseil? ».

Indicateurs

Appropriation des avis et recommandations par les interlocuteurs visés.

Résultats

1. Enquête réalisée sur la satisfaction de la clientèle du Conseil touchant l'appropriation de ses avis et autres publications.

2. Activités organisées pour les interlocuteurs.

3. Suivi de l'appropriation des recommandations par les interlocuteurs du Conseil (voir tableau 2).

Commentaires

Les troisième et quatrième phases du cycle de gestion ont trait respectivement à la diffusion stratégique des avis ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de l'appropriation des avis et recommandations du Conseil par les interlocuteurs visés. À ce sujet, les trois éléments ci-dessous méritent d'être soulignés pour l'année 2003-2004.

1. L'enquête de satisfaction s'est aussi attardée à évaluer le degré d'appropriation des avis et autres travaux du Conseil par l'ensemble de sa clientèle (utilisateurs et interlocuteurs). Les questions associées à cette dimension ont porté sur la connaissance et l'utilisation des publications du CST[8] :

   a) Sur la connaissance des publications, l'enquête a voulu savoir si la clientèle du Conseil avait consulté en totalité ou en partie au moins un de ses documents. Les réponses à cette question montrent que la majorité des personnes (72 %) qui constituent la clientèle du Conseil ont consulté au moins une de ses publications au cours des trois dernières années.

   b) Sur l'utilisation des publications, la plus forte proportion des répondants (46 %) indiquent qu'ils lisent de larges extraits ou la totalité du document lorsque le sujet les intéresse, 31 % parcourent rapidement le document, 12 % se contentent de prendre connaissance uniquement du titre et 7 % lisent de larges extraits ou l'ensemble des documents. Une fois qu'ils ont pris connaissance du document reçu, 46 % le font circuler auprès de leurs collègues, 32 % le conservent dans leurs archives personnelles et 18 % le transmettent au centre de documentation de leur organisme.

2. Pour promouvoir la diffusion de ses nouveaux avis et en favoriser une meilleure appropriation, le Conseil a organisé au cours de la dernière année ses activités de lancement en présence des interlocuteurs visés par ses recommandations. L'avis intitulé *Pour une gestion éthique des OGM* a ainsi été lancé dans le cadre du congrès annuel de l'Association des biologistes du Québec. De même, les principaux représentants des milieux de la culture scientifique et technique ont été invités à la conférence de presse marquant le lancement du rapport de conjoncture 2004 du CST, intitulé *La culture scientifique et technique. Une interface*

[8] Les trois questions suivantes ont été posées : 1) Au cours des trois dernières années, avez-vous consulté en partie ou en totalité au moins un document ou aucun document du Conseil?; 2) De façon générale, lorsque vous recevez un avis ou une publication du Conseil, vous : prenez connaissance uniquement du titre du document, parcourez rapidement le document, lisez de larges extraits ou la totalité du document lorsque le sujet vous intéresse, lisez de larges extraits ou la totalité de tous les documents que vous recevez, autre situation?; 3) De façon générale, une fois que vous avez pris connaissance d'une publication du Conseil, vous : la faites circuler auprès de vos collègues, la transmettez au centre de documentation de votre organisme, la conservez dans vos archives personnelles, la jetez, autre situation?

entre les sciences, la technologie et la société. Une formule semblable a aussi été adoptée pour signaler la parution de l'avis sur *L'avenir de la main-d'œuvre hautement qualifiée. Une question d'ajustements.*

3. Le Conseil a fait le point en cours d'année sur le suivi de l'appropriation des recommandations contenues dans certains rapports publiés en 2002-2003 et 2003-2004. Le tableau 2 donne un bref aperçu des résultats observés à cet égard.

TABLEAU 2 – SUIVI DE L'APPROPRIATION DES RECOMMANDATIONS PAR LES INTERLOCUTEURS

Document concerné	Résultats en 2003-2004
Avis *Bâtir et innover* (2002-2003)	• Quarante activités (entrevues, articles, conférences, rencontres de travail, lettres d'engagement) apparaissent dans un document interne de suivi de l'avis. • Concernant la recommandation centrale de création d'un centre de recherche et de démonstration, l'hypothèse la plus récente en circulation : le centre pourrait adopter les statuts d'un CCTT (Centre collégial de transfert de technologie). • Le Conseil du trésor a confirmé par écrit son désir de vérifier le réalisme de la recommandation relative aux marchés publics.
Avis *Pour une gestion éthique des OGM* (2003-2004)	• Le gouvernement devrait mettre en ligne en septembre 2004 un site gouvernemental sur les OGM, conformément au souhait formulé dans l'avis. • La Commission de l'éthique de la science et de la technologie est partenaire dans l'élaboration du volet éthique du site ci-dessus mentionné.
Avis *L'avenir de la main-d'œuvre hautement qualifiée* (2003-2004)	• Les quatre interlocuteurs principaux (MDERR, Emploi-Québec, Commission des partenaires du marché du travail [CPMT] et ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration [MRCI]) ont répondu positivement par écrit aux recommandations de l'avis. • Des démarches sont entreprises de concert avec la CPMT et Emploi-Québec pour rejoindre la clientèle cible (les comités sectoriels de main-d'œuvre) avant la fin de l'année 2004-2005, dans le cadre d'une activité d'appropriation des recommandations les concernant.
Avis *L'innovation dans les services* (2003-2004)	• Réponse favorable du ministre du Développement économique et régional et de la Recherche. • Sessions de travail avec le MDERR et l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) sur la recommandation concernant l'amélioration des connaissances.
Avis *Les enjeux éthiques des banques d'information génétique* (2003-2004)	• Dépôt d'un texte par la Commission de l'éthique de la science et de la technologie auprès de la Commission de la culture à l'Assemblée nationale du Québec, dans le cadre du dépôt du rapport quinquennal de la Commission d'accès à l'information (CAI), septembre 2003. • Demande par le ministère des Relations internationales (MRI) d'une participation de la CEST à une consultation internationale de l'UNESCO.
Mémoire sur les universités (2003-2004)	• Présentation lors d'une session de la Commission de l'éducation du Québec en présence du ministre de l'Éducation.
Mémoire sur le capital de risque (2003-2004)	• Présentation lors d'une session de la Commission des finances publiques du Québec en présence du ministre du Développement économique et régional et de la Recherche.
Mémoire sur les enjeux de la sécurité alimentaire (2003-2004)	• Présentation lors d'une session de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec.

TABLEAU 3A – RÉSULTATS ATTEINTS EN 2003-2004 AU REGARD DES OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE

<table>
<tr><td colspan="5">Orientation 1
Renforcer la prise en compte des dimensions sociales et culturelles de la science, de la technologie et de l'innovation dans les travaux du Conseil</td></tr>
<tr><td colspan="2">Axe 1
La recherche en sciences sociales et humaines</td><td colspan="2">Axe 2
La culture scientifique et technique</td><td>Axe 3
La dimension éthique de la science et de la technologie</td></tr>
<tr><td colspan="2">Objectif
Atteindre un meilleur équilibre entre les préoccupations sociales et les préoccupations économiques dans les avis et autres travaux du Conseil</td><td colspan="2">Objectif
Accroître la prise en compte de la dimension culturelle de la science et de la technologie dans les avis du Conseil</td><td>Objectif
Informer et sensibiliser le public aux questions éthiques du développement scientifique et technologique</td></tr>
<tr><td>Indicateur
Proportion annuelle des travaux portant sur une problématique des sciences sociales et humaines</td><td>Indicateur
Couverture des questions d'ordre social dans l'ensemble des travaux</td><td>Indicateur
Nombre de rapports publiés</td><td>Indicateur
Rapport de concertation</td><td>Indicateur
Nombre de rapports produits</td></tr>
<tr><td>Résultat
Environ 75 % des travaux portent sur une problématique des sciences sociales et humaines</td><td>Résultat
Environ 60 % des contenus traités dans les travaux concernent des questions d'ordre social</td><td>Résultat
Deux documents publiés</td><td>Résultat
Rapport de concertation publié</td><td>Résultat
Quatorze rapports produits :
- un avis
- onze études complémentaires à l'avis
- un mémoire
- une brochure</td></tr>
</table>

TABLEAU 3B – RÉSULTATS ATTEINTS EN 2003-2004 AU REGARD DES OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE

<table>
<tr><td colspan="6">Orientation 2
Mieux contrôler la pertinence, la qualité et la diffusion des avis du Conseil afin de maximiser leur impact</td></tr>
<tr><td colspan="2">Axe 1
Organisation d'une vigie prospective</td><td colspan="2">Axe 2
Systématisation de la démarche de production des avis</td><td colspan="2">Axe 3
Diffusion stratégique des avis</td></tr>
<tr><td colspan="2">Objectif
Maintenir et améliorer la pertinence du choix des sujets d'avis</td><td colspan="2">Objectif
Maintenir et améliorer la pertinence et la qualité des analyses et recommandations du Conseil</td><td colspan="2">Objectif
Favoriser l'appropriation des avis et recommandations du Conseil par ceux qui sont le plus directement concernés</td></tr>
<tr><td colspan="2">Indicateur
Réaction des interlocuteurs et utilisateurs sur la pertinence des sujets d'avis du Conseil</td><td colspan="2">Indicateur
Réaction des interlocuteurs et utilisateurs sur la pertinence et la qualité des analyses et recommandations du Conseil</td><td colspan="2">Indicateur
Appropriation des avis et recommandations par les interlocuteurs visés</td></tr>
<tr><td>Résultat
Enquête réalisée sur la satisfaction de la clientèle du Conseil touchant la pertinence des sujets d'avis</td><td>Résultat
Tenue d'une journée de réflexion</td><td>Résultat
Enquête réalisée sur la satisfaction de la clientèle du Conseil touchant la pertinence et la qualité de ses analyses et recommandations</td><td>Résultat
Cadre de gestion de projets mis en place</td><td>Résultat
Enquête réalisée sur la satisfaction de la clientèle du Conseil touchant l'appropriation de ses avis et autres publications</td><td>Résultat
Activités organisées pour les interlocuteurs</td><td>Résultat
Suivi de l'appropriation des recommandations</td></tr>
</table>

3 RESSOURCES

3.1 Ressources humaines

Voici le tableau de l'effectif autorisé pour l'année se terminant le 31 mars 2004.

	Hors cadres	Cadres supérieurs	Personnel professionnel	Personnel technicien	Employés de bureau	Total
Présidence	1					1
Secrétariat du Conseil		1	15	1	5	22
Total	1	1	15	1	5	23

3.2 Ressources financières

Voici le tableau des ressources financières à la disposition du Conseil pour l'année 2003-2004*.

Supercatégories Catégories	Crédits votés (000 $)	Budget modifié** (000 $)
Fonctionnement – Rémunération		
01 Traitements	1 018,6	1 148,6
Sous-total	**1 018,6**	**1 148,6**
Fonctionnement – Autres dépenses		
03 Communications	79,4	284,0
04 Services	83,0	367,0
05 Entretien et réparations	5,0	2,0
06 Loyer	164,5	133,5
07 Fournitures	28,0	42,4
08 Équipement	5,0	6,0
11 Autres dépenses	1,0	1,0
Sous-total	**365,9**	**835,9**
Amortissement		
Équipement, informatique et bureautique	0	0
Sous-total	**0**	**0**
Total budget de dépenses	**1 384,5**	**1 984,5**
Immobilisations		
08 Équipement	0	0
Sous-total	**0**	**0**
Total budget de dépenses et d'immobilisation	**1 384,5**	**1 984,5**

* Le Conseil bénéficie aussi de plusieurs services administratifs fournis par le personnel du ministère du Développement économique et régional : dotation, rémunération, relations de travail, informatique, etc.

** En 2003-2004, le CST a obtenu des crédits supplémentaires de 550 000 $ pour les activités de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie et du Comité-conseil de la culture scientifique et technique, et de 50 000 $ pour le fonctionnement du Conseil. De plus, à ce budget modifié s'ajoute une somme de 79 200 $ fournie par Valorisation-Recherche Québec à titre de contribution financière dans la réalisation du projet *Perspectives STS* pour l'exercice 2003-2004.

Annexe 1

Extrait de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (2004, chapitre M-30.01)

Chapitre IV
Le Conseil de la science et de la technologie

Section I

Institution et organisation

31. Est institué le « Conseil de la science et de la technologie ».

32. Le secrétariat du Conseil est situé à l'endroit déterminé par le gouvernement. Un avis de la situation ou de tout déplacement du secrétariat est publié à la *Gazette officielle du Québec*.

33. Le Conseil se compose de 15 membres, dont un président, nommés par le gouvernement et provenant des milieux de la recherche, de l'enseignement universitaire et collégial, des affaires, du travail, de l'information scientifique et technique ainsi que du secteur public et parapublic.

Le gouvernement peut désigner au plus trois observateurs auprès du Conseil; ceux-ci participent aux réunions du Conseil, mais sans droit de vote.

34. Le président du Conseil est nommé pour au plus cinq ans; les autres membres sont nommés pour au plus trois ans.

Leur mandat ne peut être renouvelé consécutivement qu'une fois. À l'expiration de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

35. Toute vacance survenant en cours de mandat parmi les membres du Conseil est comblée selon le mode de nomination prévu à l'article 33.

Constitue une vacance l'absence à un nombre de réunions déterminé par le règlement de régie interne du Conseil, dans les cas et circonstances qu'il indique.

36. Le président, qui exerce ses fonctions à plein temps, administre le Conseil et en dirige le personnel.

Le gouvernement fixe la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du président.

37. Les membres du Conseil autres que le président ne sont pas rémunérés. Ils ont toutefois droit, dans la mesure prévue par règlement du gouvernement et sur présentation des pièces justificatives, à une allocation de présence et au remboursement des frais raisonnables engagés par eux dans l'exercice de leurs fonctions.

38. Les séances du Conseil et, le cas échéant, celles de ses commissions sont publiques, sauf celles portant sur des questions de régie interne.

Le Conseil peut tenir ses séances à tout endroit au Québec.

Le quorum aux séances du conseil d'administration est de sept membres.

En cas de partage, le président a voix prépondérante.

39. Le secrétaire ainsi que les autres membres du personnel du Conseil sont nommés conformément à la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., chapitre F-3.1.1).

Section II

Fonctions et pouvoirs

40. Le Conseil a pour fonction de conseiller le ministre sur toute question relative à l'ensemble du développement scientifique et technologique du Québec.

    À cette fin, le Conseil doit périodiquement faire rapport au ministre sur l'état et les besoins de la recherche et de la technologie.

41. Dans l'exercice de cette fonction, le Conseil peut :

    1° donner au ministre des avis ou lui faire des recommandations sur toute question relative au développement scientifique et technologique du Québec;

    2° solliciter ou recevoir les requêtes, l'opinion et les suggestions d'organismes ou de groupes intéressés ainsi que du public en général, sur toute question relative au développement scientifique et technologique du Québec;

    3° effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de sa fonction.

42. Le Conseil doit donner son avis au ministre sur toute question que celui-ci lui soumet relativement au développement de la science et de la technologie.

    Il peut en outre communiquer au ministre les constatations qu'il a faites et les conclusions auxquelles il arrive.

43. Le Conseil peut former des comités pour la bonne marche de ses travaux. Il doit en outre, à la demande du ministre, former des commissions pour l'étude de questions particulières.

    Les membres de ces comités et de ces commissions ne sont pas rémunérés; ils ont toutefois droit, dans la mesure prévue par règlement du gouvernement et sur présentation des pièces justificatives, à une allocation de présence et au remboursement des frais raisonnables engagés par eux dans l'exercice de leurs fonctions.

44. Le Conseil peut adopter un règlement de régie interne.

Section III

Rapport

45. Le Conseil transmet au ministre, au plus tard le 31 juillet de chaque année, un rapport de ses activités pour l'exercice financier précédent.

    Le ministre dépose ce rapport à l'Assemblée nationale dans les 30 jours de sa réception si l'assemblée est en session ou, si elle ne siège pas, dans les 30 jours de l'ouverture de la session suivante ou de la reprise de ses travaux.

Annexe 2

Code d'éthique et de déontologie du Conseil

Objet et champ d'application

1. Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (Décret 824-98 du 17 juin 1998[9]), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des administrateurs publics membres du Conseil de la science et de la technologie du Québec.

2. Sont administrateurs publics membres du Conseil de la science et de la technologie : les membres réguliers, les membres observateurs, le président ainsi que le secrétaire général, ce dernier en tant que « titulaire de charges administratives » au sens du Règlement (chap. 1, art. 2).

Principes généraux

3. Les membres du Conseil de la science et de la technologie, ci-après appelé le Conseil, sont nommés ou désignés pour conseiller le ministre responsable du Développement économique et régional et de la Recherche sur toute question relative à l'ensemble du développement scientifique et technologique du Québec. À ce titre, les membres du Conseil sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit de le faire toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.

4. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules décrire toutes les actions à éviter, ni énumérer toutes les actions à privilégier. Il appartient à chaque membre d'agir avec honnêteté et discernement, dans le respect des lois communes, en fondant son comportement sur le principe que ses décisions sont prises dans l'intérêt public.

Devoirs et obligations

Rigueur et intégrité

5. Les membres exercent leurs fonctions au meilleur de leurs aptitudes et de leurs connaissances, avec rigueur, assiduité, diligence et intégrité.

Discrétion

6. Les membres sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et qui revêtent un caractère confidentiel.

7. Les membres invités à représenter officiellement le Conseil doivent obtenir au préalable l'autorisation du président.

Neutralité politique

8. Les membres font preuve de neutralité politique dans l'exercice de leurs fonctions.

9. Le président et le secrétaire général, en tant qu'administrateurs publics à temps plein, font preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

[9] Édicté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30).

Activités politiques

10. Le président et le secrétaire général, en tant qu'administrateurs publics à temps plein, doivent informer le secrétaire général du Conseil exécutif avant de présenter leur candidature à une charge publique élective.

11. Le président, en tant qu'administrateur public à temps plein dont le mandat est à durée déterminée, doit se démettre de ses fonctions s'il est élu à une charge publique élective et accepte son élection.

12. Le secrétaire général, en tant qu'administrateur public à temps plein, doit demander et peut obtenir un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature à une charge publique élective.

Conflits d'intérêts

13. Les membres évitent de se placer dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de nature pécuniaire ou morale, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public en vue duquel ils exercent leurs fonctions.

14. Les membres ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.

15. Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés dans le but d'obtenir les services des membres du Conseil, à l'exception de l'allocation ou de la rémunération à laquelle ceux-ci ont droit dans le cadre de leurs fonctions.

16. Les membres doivent s'absenter durant les réunions du Conseil au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de les placer en situation de conflit d'intérêts.

17. Les membres ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.

18. Le président et le secrétaire général, en tant qu'administrateurs publics à temps plein, ne peuvent, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit leurs intérêts personnels et les devoirs de leurs fonctions.

Exclusivité de service

19. Le président et le secrétaire général, en tant qu'administrateurs publics à temps plein, doivent exercer leurs fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui les a nommés les affecte aussi à d'autres fonctions.

20. Le président et le secrétaire général peuvent, avec le consentement de l'autorité qui les a nommés, exercer des activités didactiques rémunérées et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

L'après-mandat

21. Il est interdit aux membres, après avoir terminé leur mandat, de divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions antérieures ou d'utiliser à leur profit ou pour un tiers de l'information non accessible au public obtenue dans le cadre de ces fonctions.

Mesures d'application

22. Le président du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Il doit s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés.

23. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est le président du Conseil ou l'un de ses membres qui est en cause, à l'exception du secrétaire général du Conseil qui est placé directement sous l'autorité du président.

24. Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.

25. L'autorité compétente fait part aux membres du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut leur être imposée et les informe qu'ils peuvent, dans les sept jours, lui fournir leurs observations et, s'ils le demandent, être entendus sur le sujet.

26. Sur conclusion qu'un membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

27. La sanction imposée est la réprimande, la révocation ou la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois lorsque le membre en cause est administrateur public à temps plein. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

Annexe 3

Les publications du Conseil en 2003-2004[10]

Rapport de conjoncture

La culture scientifique et technique. Une interface entre les sciences, la technologie et la société. Rapport de conjoncture 2004
2004, 230 p.; ISBN 2-550-42266-X

Avis

L'innovation dans les municipalités du Québec. Perceptions des acteurs et défis
Mars 2004, 207 p.; ISBN 2-550-42269-4

L'avenir de la main-d'œuvre hautement qualifiée. Une question d'ajustements
Mars 2004, 218 p.; ISBN 2-550-42267-8

Pour une gestion éthique des OGM
Décembre 2003, 144 p.; ISBN 2-550-41769-6

Résumé, recommandations et mises en garde. Pour une gestion éthique des OGM
Décembre 2003, 22 p.

L'innovation dans les services. Pour une stratégie de l'immatériel
Juin 2003, 137 p.; ISBN 2-550-40979-5

Études et recherches

Les travailleurs hautement qualifiés au Québec. Portrait dynamique du marché du travail
Mars 2004, 328 p.
Par le Centre d'étude sur l'emploi et la technologie (CETECH)

La relève dans le secteur des emplois hautement qualifiés : recension des travaux
Février 2004, 68 p.
Par Mélanie Anctil

La culture scientifique et technique au Québec. Synthèse des consultations
Novembre 2003, 55 p.
Par Lise Santerre et André Lemelin

Les travailleurs de l'économie du savoir
Août 2003, 74 p.
Par Frédéric Lesemann et Christian Goyette

Les travailleurs hautement qualifiés dans le contexte du vieillissement de la main-d'œuvre
Août 2003, 62 p.
Par Frédéric Lesemann

[10] Certaines études et recherches effectuées avant le 31 mars 2003 sont comptabilisées ici, car elles ont servi de documents d'appui à des publications de 2003-2004.

Les organisations œuvrant dans le domaine de l'innovation sociale : résultats d'une recherche dans Internet
Août 2003, 39 p.
Par Mario Fraser

Rapport de recherche sur la couverture médiatique au Québec en matière d'alimentation et d'OGM
Juin 2003, 29 p.
Par Richard Lair et Alain Létourneau
Document complémentaire à l'avis *Pour une gestion éthique des OGM*
Disponible uniquement sur le site Web (www.ethique.gouv.qc.ca/fr/publications.html)

Financement de la recherche dans le secteur des biotechnologies : le cas des OGM
Janvier 2003, 23 p.
Par Guillaume Lavallée
Document complémentaire à l'avis *Pour une gestion éthique des OGM*
Disponible uniquement sur le site Web (www.ethique.gouv.qc.ca/fr/publications.html)

Les représentations véhiculées dans la culture amérindienne du Québec en ce qui a trait à l'alimentation, aux organismes génétiquement modifiés (OGM) et aux transformations que l'humain peut apporter à la nature
Décembre 2002, 49 p.
Par Jose Lopez Arellano
Document complémentaire à l'avis *Pour une gestion éthique des OGM*
Disponible uniquement sur le site Web (www.ethique.gouv.qc.ca/fr/publications.html)

Est-il possible de faire... sans la transgénèse?
Novembre 2002, 13 p.
Par Jean-François Sénéchal
Document complémentaire à l'avis *Pour une gestion éthique des OGM*
Disponible uniquement sur le site Web (www.ethique.gouv.qc.ca/fr/publications.html)

Le christianisme et les OGM
Novembre 2002, 13 p.
Par André Beauchamp
Document complémentaire à l'avis *Pour une gestion éthique des OGM*
Disponible uniquement sur le site Web (www.ethique.gouv.qc.ca/fr/publications.html)

Cuisine de Dieu – Aliments profanes. Prohibitions alimentaires du judaïsme, organismes génétiquement modifiés et enjeux éthiques
Octobre 2002, 52 p.
Par Michaël Elbaz et Ruth Murbach
Document complémentaire à l'avis *Pour une gestion éthique des OGM*
Disponible uniquement sur le site Web (www.ethique.gouv.qc.ca/fr/publications.html)

Le bouddhisme et les OGM
Septembre 2002, 33 p.
Par Charles-Anica Endo
Document complémentaire à l'avis *Pour une gestion éthique des OGM*
Disponible uniquement sur le site Web (www.ethique.gouv.qc.ca/fr/publications.html)

L'Islam et les OGM
Septembre 2002, 35 p.
Par Ali Maarabouni
Document complémentaire à l'avis *Pour une gestion éthique des OGM*
Disponible uniquement sur le site Web (www.ethique.gouv.qc.ca/fr/publications.html)

Les modifications génétiques chez les microorganismes
Août 2002, 17 p.
Par Isabelle Boucher
Document complémentaire à l'avis *Pour une gestion éthique des OGM*
Disponible uniquement sur le site Web (www.ethique.gouv.qc.ca/fr/publications.html)

OGM végétaux
Août 2002, 40 p.
Par Éric Dion
Document complémentaire à l'avis *Pour une gestion éthique des OGM*
Disponible uniquement sur le site Web (www.ethique.gouv.qc.ca/fr/publications.html)

Vue d'ensemble des techniques usuelles en transgénèse animale
Août 2002, 9 p.
Par Jean-François Sénéchal
Document complémentaire à l'avis *Pour une gestion éthique des OGM*
Disponible uniquement sur le site Web (www.ethique.gouv.qc.ca/fr/publications.html)

Mémoires

Mémoire sur le rôle de l'État québécois dans le capital de risque, présenté à la Commission parlementaire des finances publiques
Février 2004, 69 p.; ISBN 2-550-42084-5

Résumé – Mémoire sur le rôle de l'État québécois dans le capital de risque, présenté à la Commission parlementaire des finances publiques
Février 2004, 9 p.

Mémoire sur les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec
Février 2004, 41 p.; ISBN 2-550-42085-3

Résumé – Mémoire sur les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec
Février 2004, 5 p.

Les nouveaux enjeux de la sécurité alimentaire au Québec
Janvier 2004, 40 p.

Brochure

Les Banques d'Information Génétique : « C'est BIG! »
Mars 2004, 27 p.; ISBN 2-550-42074-8
Par Diane Duquet et Luc Dupont

Article de revue

« La fonction conseil en science et technologie. Le cas du Québec », *Futuribles*
Décembre 2003, p. 31-38
Par Hélène P. Tremblay et Alain Bergeron

Conseil de la science
et de la technologie
Québec

http://www.cst.gouv.qc.ca